



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



FICHE PATIENT

Se faire vacciner pendant la grossesse

- **La grossesse ne constitue pas une contre-indication à la vaccination en général.**

Au contraire, elle est même recommandée contre la grippe, le COVID-19, la coqueluche et le virus respiratoire syncytial (VRS).

La vaccination est **un moyen de protéger la femme enceinte d'infections dont la gravité est potentiellement accrue en cas de grossesse**. C'est le cas de la grippe et du COVID-19. Ces deux vaccinations peuvent être réalisées à n'importe quel terme et sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie.

En outre, les vaccins contre la **grippe saisonnière** et le **COVID-19** réduisent le risque d'hospitalisation des nourrissons lié à une infection respiratoire. L'utilisation de ces vaccins au cours de la grossesse a été largement évaluée, elle est sûre.

Enfin, la vaccination est également **un moyen de protéger son enfant à naître lors des premiers mois de vie** contre la **coqueluche** ou le **VRS grâce au transfert des anticorps maternels**.

- **Concernant la coqueluche** : il s'agit du vaccin quadrivalent (contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche) qui doit être réalisé à chaque grossesse entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée.

Lorsqu'une future maman n'a pas été vaccinée lorsqu'elle était enceinte, elle doit l'être après l'accouchement, ainsi que tout l'entourage du nouveau-né.

La France connaît actuellement une forte recrudescence de la coqueluche.

- **Concernant le VRS** : il s'agit du virus le plus fréquemment responsable des bronchiolites du nourrisson. La vaccination est recommandée et prise en charge à 100 % au cours de la grossesse entre septembre et janvier, et entre 32 et 36 semaines d'aménorrhée.

Si ce vaccin est administré au moins 15 jours avant la naissance, il n'est pas nécessaire de réaliser une injection de Nirsevimab (Beyfortus®) chez le nourrisson.

Attention, il faut respecter un intervalle de deux semaines entre la vaccination contre la coqueluche et celle contre le VRS.

- **Certains vaccins sont néanmoins contre-indiqués pendant la grossesse.**

C'est le cas des vaccins vivants atténués : rougeole/oreillons/rubéole, varicelle, et BCG (contre la tuberculose). Idéalement, si une femme en âge de procréer n'est pas immunisée contre la **rougeole** et la **varicelle**, la vaccination doit être envisagée avant ou après la grossesse.

Concernant le vaccin contre la fièvre jaune, administré dans le cadre d'un voyage dans une zone à risque : si le déplacement ne peut être reporté, il est possible de se faire vacciner au cours de la grossesse.

La vaccination des femmes enceintes est réalisable par un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou un infirmier. Demandez conseil à vos professionnels de santé.

<https://doi.org/10.1016/j.mmifmc.2024.10.002>

2772-7432/© 2024 Published by Elsevier Masson SAS on behalf of Société de pathologie infectieuse de langue française (SPLIF).